



CATALOGUE VACANCES

été 2023





L'été 2023, des vacances pour chacune et chacun avec des équipes motivées !

Au delà des problèmes sanitaires nous imposant la plus grande vigilance, les vacances pour les personnes que nous accompagnons, demeurent.

Pour toutes et tous c'est un besoin, un moment d'évasion, c'est aussi un droit !

Chacune et chacun pourront aborder des moments de détente, de plaisir et aussi pourront évoluer dans un cadre bienveillant, mettre en œuvre ses souhaits, tendre vers l'auto-détermination.

Accompagner les personnes que nous recevons rejoint totalement les valeurs de l'APAJH telles que la solidarité et la citoyenneté.

Philippe VENCK
Administrateur National en charge du Pôle Vie Sociale



- Agrément "Vacances Adaptées Organisées" arrêté n°2020 - 06 - 093 du 26 juin 2020.
- Créée en 1962, l'APAJH est reconnue d'utilité publique depuis 1974.
- Agrément national de Jeunesse et d'éducation populaire.
- Immatriculation ATOUT France IM 075 12 0094 du 02/03/2021.
- Affiliée à la Jeunesse au Plein Air.
- Membre de L'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République)
- Membre du CNCPH.
- Membre du CFHE.
- Convention chèques vacances : 040772E001P001.
- Membre de l'UNAT Ile-de-France.
- Certifié ISO 9001.

Les Principes d'engagement
des Organismes de Vacances Adaptées

Je suis
signataire !

UNATO
Le tourisme
au service des hommes et des territoires



CHARTRE HANDICAP
VACANCES & LOISIRS
NON SPÉCIALISÉS



➔ Sommaire

Les finalités des loisirs et des vacances
La charte de qualité
Les différents autonomies
des personnes en situation de handicap
Aides au départ en vacances
Séjours à la carte pour les groupes constitués

➔ Enfants et adolescents

• Domaine de Volzac (Cantal 15)

➔ Adultes

Séjours autonomes :

• Cap Océan (Les Landes 40)
• Montenegro

Séjours autonomes et semi-autonomes :

• Les Sables d'Olonne – (Vendée 85)

Séjours semi-autonomes :

• Ile Grande (Côte d'Armor 22)

Séjours semi-autonomes et dépendantes :

• Les Landes (Morbihan 56)
• Bagard (Gard 30)

05 • Ploeme (Côte d'Armor 22) 18
06 • Saint Cyr (Vienne 86) 19
• Saint Nazaire (Loire-Atlantique 44) 20

06
07 **Séjours dépendants :**

07
• Nantes (Loire-Atlantique 44) 21

08
Recrutement Séjours Adaptés Eté 2023 24

09
Conditions Générales 25

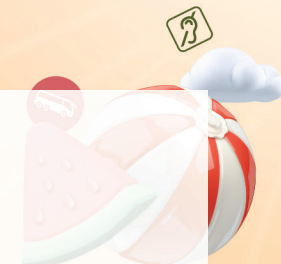
10

12 Les inscriptions se font uniquement par courrier en retournant les dossiers
13 (administratif, renseignements de la personne et santé en 2 exemplaires)
dûment complétés à la Fédération APAJH.

14

15

16
17





➔ Les finalités des loisirs et des vacances

Les loisirs et les vacances : une réalité humaine, sociale, culturelle et économique

Les loisirs, les vacances sont des temps privilégiés de détente, d'enrichissement, de découverte, d'apprentissage, de rupture avec le cadre habituel, d'épanouissement personnel.

Cependant, bien que reconnu comme un droit pour tous, les loisirs et vacances sont le reflet des évolutions de notre société et donc, trop souvent, le miroir des inégalités sociales.

Pour les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, les loisirs et vacances constituent, au même titre, des espaces irremplaçables d'expérience personnelle et de socialisation.

Les centres de loisirs et de vacances labellisés APAJH ont démontré leur savoir-faire et leur capacité d'innovation sociale.

L'engagement citoyen de l'APAJH : "Permettre à tout citoyen en situation de handicap de réaliser ses choix de vie, sans exclusion, avec les adaptations et les accompagnements nécessaires".

L'accès aux loisirs et aux vacances s'inscrit dans la même logique d'inclusion sociale et d'acceptation des singularités de chacun.

➔ Les séjours APAJH : les orientations données à nos actions

- **Favoriser l'intégration, les rencontres et les échanges.** Cela se traduit par des groupes à petits effectifs, des équipes d'adultes compétentes, motivées et expérimentées, porteuses des valeurs de l'APAJH.
- **Offrir des conditions de vie et des activités permettant à chacun de réaliser son projet.** Cela se traduit par : une attention à la vie quotidienne où alternent vie privée, choix personnel et vie collective, activités négociées et organisées, mais aussi possibilité de ne "rien faire".
- **Accueillir les participants sur des lieux d'accueil qui favorisent la découverte.** Cela se traduit par : des rencontres multiples sur place ; une équipe d'animation qui sait utiliser le milieu d'accueil, s'ouvrir sur l'extérieur.
- **Assurer un accompagnement de qualité.** Cela se traduit par : des relations avec les familles et les établissements, un réel travail en amont de l'organisateur avec l'équipe, une organisation matérielle maîtrisée.
- **Organiser le fonctionnement des séjours pour que chacun puisse y trouver son espace de liberté.** Cela se traduit par le travail de l'équipe d'encadrement qui sollicite et sensibilise, aménage, propose du "sur mesure".
- **Recruter des directeurs, des animateurs attentifs aux demandes et aux intérêts des vacanciers.** Cela se traduit par une réflexion préalable des équipes sur les personnes en situation de handicap ; des relations de confiance et d'écoute.

Bien que les séjours APAJH soient un moment privilégié dans la conquête de l'autonomie sociale, les équipes ne peuvent se substituer aux choix et aux responsabilités des parents et des professionnels des établissements.

L'APAJH, association complémentaire de l'éducation, prône les valeurs de la laïcité et de la citoyenneté. Elle agit pour l'inclusion et l'accessibilité à tout, partout, pour tous et avec tous.

L'APAJH Accompagnement-Loisirs, se veut organisateur engagé dans la vie sociale, culturelle et éducative, en défendant une conception des loisirs et des vacances, plaçant l'enfant, le jeune ou l'adulte au centre du dispositif.

Nous rappelons que nos séjours ne sont pas des centres médico-sociaux et qu'ils sont organisés dans le respect du protocole sanitaire.



➤ La Charte de Qualité

➤ Article 1

Le projet de séjour est formalisé, écrit, disponible à tous.

➤ Article 2

L'information est claire, précise et adaptée, elle concerne tous les domaines : de l'organisateur au centre de vacances.

➤ Article 3

Les conditions d'accueil respectent :
→ Les réglementations en vigueur en matière sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.
→ Les besoins particuliers de chaque vacancier en fonction de sa situation de handicap.

➤ Article 4

L'encadrement est garant du respect des valeurs, inclusion, laïcité, citoyenneté, autonomie, humanisme, et des objectifs généraux de l'APAJH, épanouissement des personnes, favoriser les échanges et les rencontres, réaliser son projet de vacances, accepter les différences, vivre à son rythme, pratiquer des activités de loisirs.

➤ Article 5

La composition de l'équipe d'encadrement et d'animation tient compte de l'autonomie des vacanciers : de 1 animateur pour 1 vacancier "dépendant" à 1 animateur pour 4 vacanciers "autonomes". La majorité des personnels d'encadrement sont diplômés du secteur de l'animation culturelle (BAFD pour les responsables, BAFA pour les animateurs), ou en cours de formation, ou ont une expérience d'animation. PSC1, BNS, ou diplômes, au moins équivalents, du secteur médico-social sont les compétences exigées sur chaque centre en fonction des publics accueillis.

➤ Article 6

Le suivi sanitaire des vacanciers, dans le plus strict respect de leur dignité, est placé sous la responsabilité du responsable. Si le groupe de vacanciers dépasse quinze personnes, un assistant sanitaire titulaire reçoit sub-délégation de ce suivi.

➤ Article 7

Le compte rendu du déroulement du séjour est communiqué par l'organisateur au vacancier ou à son représentant sur sa demande.

➤ Article 8

L'organisateur sollicite les familles, la personne en situation de handicap, les éducateurs des établissements pour leurs avis, critiques et suggestions et les associe à la recherche d'une amélioration de la qualité des séjours.



➤ Article 9

Évaluations et bilans des séjours sont obligatoires et mis à disposition de l'organisme gestionnaire et des futures équipes.

➤ Article 10

En cas de non respect de la présente charte, l'organisateur s'expose au retrait du label APAJH.

NB : Le séjour de vacances n'est pas un établissement médico-social et n'a pas, a priori, de visée thérapeutique. Toutefois la présence de professionnels des secteurs éducatif, médico-social ou sanitaire, aide à la prise en compte adaptée de la situation particulière des personnes en situation de handicap.



➤ Les différentes autonomies des personnes en situation de handicap

Les Centres de vacances et les équipes d'encadrement sont organisés en fonction du niveau d'autonomie des vacanciers. Ces niveaux d'autonomie sont définis selon des critères spécifiques à la fédération APAJH, à savoir :

➤ Autonomes

Personnes qui, dans les gestes de la vie quotidienne, sont capables de manger, s'habiller, se laver sans l'aide extérieure d'une tierce personne. Elles s'expriment sans difficulté et possèdent une bonne compréhension générale des sujets dont on parle. Il suffit de surveiller de loin l'entretien de son linge et de s'assurer qu'elles se lavent bien et se changent. Ce sont souvent des personnes qui travaillent en ESAT. La présence de l'encadrement est discrète.

➤ Semi-autonomes

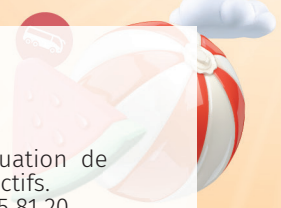
Personnes qui, dans les gestes de la vie quotidienne, demandent une aide extérieure relative pour se laver, s'habiller et plus rarement manger. Elles demandent une surveillance plus suivie. Ce sont des personnes qui sont souvent accueillies en foyer occupationnel. Elles ne peuvent pas assurer une production de travail. Leur langage est souvent limité. Compréhension générale mais langage pauvre. Elles ont quelques difficultés à s'exprimer.

➤ Dépendants

Personnes qui ont besoin, dans les gestes de la vie quotidienne, d'une tierce personne en permanence auprès d'elles. Elles ont besoin d'un encadrement rapproché et permanent et nécessitant des locaux et matériels appropriés (demandent un suivi constant, de tous les instants). Il faut leur donner à manger, les laver, les habiller. Elles ne parlent généralement pas et ont une capacité à se faire comprendre par une communication non verbale et très complexe. Elles sont accueillies, généralement, toute l'année dans des établissements. Certaines sont valides mais la grande majorité est en fauteuil.

➤ Polyhandicap et personnes en fauteuil roulant

Personnes dépendantes, souvent IMC (Infirme Moteur Cérébral) ou polyhandicapées (handicap mental et handicap physique associés).



Aide au départ en vacances

Afin de favoriser et d'encourager le départ en vacances des personnes en situation de handicap, enfants, adolescents, adultes, dans une logique de projet, nous vous proposons un inventaire non exhaustif des différents organismes et structures susceptibles de vous apporter un complément ou financement sous forme de chèques vacances par exemple.

☉ La Maison Départementale des Personnes Handicapées de chaque département (MDPH)

☉ ALEFPA (Agence Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie)

En partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), l'ALEFPA aide les personnes

en situation de handicap (jeunes de plus de 16 ans et adultes) pour des séjours individuels ou collectifs. Cette aide est variable et plafonnée à 600€, n'intervient qu'en dernier recours en complément d'autres financeurs (État, Collectivités, CAF, Fondations, Associations, autres personnes de droit privé, ...). Ces autres financeurs ne doivent pas être des organismes déjà partenaires de l'ANCV s'ils soutiennent le projet sous forme de bourses vacances.

Pour obtenir le dossier de demande d'attribution de chèques vacances ALEFPA - Mme SELLAM Aïcha : 03 59 69 09 75 ou par mail : aicha.sellam@alefpa.asso.fr

☉ Solidarité Laïque

Aide les familles en difficulté sociale et les jeunes de plus de 16 ans. Solidarité Laïque, 22 rue Corvisart 75 013 PARIS. Tél. 01 45 35 13 13.

☉ JPA (Jeunesse en Plein Air)

Aide des enfants et des adolescents en situation de handicap jusqu'à 18 ans pour des séjours collectifs. JPA - 21, rue d'Artois - 75 008 Paris - Tél. 01 44 95 81 20.

☉ Les autres sources de financement possible

Votre Conseil Départemental, le Conseil Régional, la CAF, les Mutuelles, la M.S.A, les C.C.A.S, l'A.S.E., les Comités d'Entreprise, la P.C.H. (la Prestation Compensation du Handicap), la caisse de retraite, etc ...

☉ Séjours à la carte pour les groupes constitués

Si les groupes constitués de divers établissements, IME, Foyer d'hébergement, ESAT, etc... ont des projets ou des projets de transferts hors vacances scolaires, de vacances différents de ceux proposés dans le catalogue Vacances Été 2021, nous sommes prêts à étudier vos demandes et vous proposer des programmes spécialement adaptés à la spécificité du groupe constitué.

Nos équipes assurent l'encadrement.

Devis après étude de la demande.

Le public concerné

Des adolescents ou des adultes.

Exemples de destinations

- Tout séjour en France
- Tout séjour en Europe

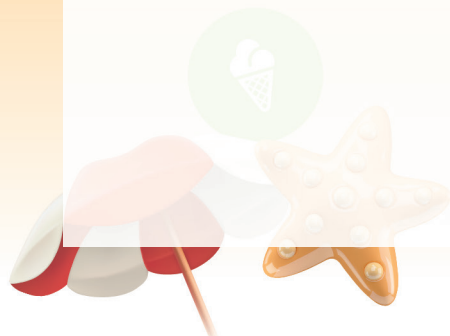
Comprenant aller/retour de Paris, en avion ou en minibus. Hébergement en pension complète, les activités et le transport sur place, animation, visites, découverte de la région.

Comment formuler votre demande ?

Il suffit de contacter, par téléphone ou par écrit, l'un des organisateurs figurant dans ce catalogue.

Organisateurs

- Service Accompagnement-Loisirs - Paris Fédération APAJH Tél. 01 44 10 23 40





🗨 Séjours enfants & adolescents

Un espace de liberté, un label de qualité ...

Le centre de vacances est un lieu privilégié de découvertes et d'expériences pour les enfants, les adolescents.

C'est le moment pour chaque enfant et chaque adolescent de prendre son temps, d'exercer son autonomie, de vivre une vie collective de qualité, de rencontrer des adultes attentifs au rythme et à l'histoire de chacun, de choisir et de pratiquer des activités différentes.

L'équipe a le souci :

- d'accompagner le réveil individuel des enfants et des adolescents.
- de la qualité des repas pris avec un animateur, par petites tables, favorisant la convivialité et le plaisir de manger.
- d'installer, après le repas des activités calmes où les enfants et adolescents peuvent se reposer.
- de pratiquer individuellement des activités par petits groupes ou avec des animateurs.
- d'apporter du confort et du plaisir dans la réalisation des tâches de la vie quotidienne (habillage, toilette...).

Les lieux ont été déclarés conformes par la commission sécurité.

Le suivi médical des séjours est assuré par des praticiens locaux (cabinet médical, médecin, infirmière) lors des visites régulières et/ou ponctuelles. Un(e) assistant(e) sanitaire, présent(e) en permanence, participe à l'encadrement des séjours excédant 15 vacanciers.

Les inscriptions seront closes au 05 mai 2023.

Nous rappelons que nos séjours ne sont pas des centres médico-sociaux et qu'ils sont organisés dans le respect du protocole sanitaire.

APAJH

Vacances adaptées



**DEVENEZ ANIMATEURS
ACCOMPAGNATEURS
EN SÉJOUR DE VACANCES ADAPTÉES**

L'APAJH propose chaque année des séjours de vacances pour adultes et jeunes en situation de handicap.

**Rejoignez nos équipes,
Vos qualités humaines nous intéressent ...**

www.handicap-vacances.org

Domaine de Volzac

Cantal (15)



Saint-Flour est situé dans le département du Cantal, en région Auvergne au cœur des Monts du Cantal, c'est le lieu idéal pour des vacances nature.

Accueil

15 Enfants : 15 semi-autonomes, dépendants.

Animation

15 personnes, 1 Directeur, 1 Adjoint, 12 animateurs, 1 agent de service.

Lieu de vie

Organisé autour de grands espaces verts, le centre est composé de deux pavillons d'hébergement, d'une structure abritant la salle de restauration, les cuisines, d'un gymnase et terrain de jeux.

Activités possibles

Les journées sont organisées en fonction des envies et du rythme de chacun. L'environnement boisé du centre permettra la mise en place de grands jeux. Au programme : découverte de l'équitation ; baignade au centre aqualudique ; accrobranche, parc aventure... mais aussi découverte de St Flour, du viaduc de Garabit ... Journées à thèmes, des chants, de la musique, des danses, des déguisements, de la peinture, des jeux de sociétés, des soirées exceptionnelles, etc...

Séjour organisé dans le respect du protocole sanitaire.

Transport

2 minibus dont un adapté, en permanence sur le centre. En minibus aller/retour.

Dossiers d'inscription et de santé

à retourner en 2 exemplaires à :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email : vacances@apajh.asso.fr

Du 31/07 au 20/08/2023 (20 nuits)

Semi-autonomes 4 980 € TTC / Dépendants 5 840 € TTC

Du 31/07 au 13/08/2023 (13 nuits)

Semi-autonomes 2 995 € TTC / Dépendants 3 895 € TTC

Du 14 au 20/08/2023 (6 nuits)

Semi-autonomes 1 100 € TTC / Dépendants 1 945 € TTC

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.





➤ Séjours adultes

Un espace de liberté, un label de qualité...

➤ Nos objectifs

Le séjour de vacances est un lieu privilégié de détente, de plaisir, de fête, de communication et d'épanouissement pour les jeunes et adultes. C'est le moment pour chaque personne de vivre à son rythme, d'exprimer ses envies, d'approcher et de choisir des activités nouvelles afin de découvrir ses capacités à jouer, vivre, rire, crier.

➤ L'encadrement

Il est assuré par une équipe d'animation constituée d'un(e) responsable expérimenté(e), garant du respect des orientations de l'APAJH et ayant sous sa responsabilité des animateurs compétents, travailleurs sociaux, étudiants ou enseignants spécialisés. Cette équipe est attentive à la sécurité, au bien-être et à la qualité de vie de chaque séjour.

➤ L'accueil

Nous accueillons des personnes présentant des déficiences intellectuelles avec ou sans handicap associé. Toutefois, nous sommes incompétents lorsque la personne présente un trouble grave tel que : épilepsie non stabilisée, comportement dangereux pour soi-même ou les autres...

➤ L'hébergement

Nous proposons des hébergements diversifiés pour des groupes mixtes de 7 à 20 personnes, dans des locaux adaptés, confortables, en chambres de un à cinq lits. Certains séjours prévoient un hébergement temporaire sous tentes, au cours d'activités de camping ou de randonnées, à proximité du lieu de séjour. Les séjours en pension complète prévoient une participation minimum du vacancier aux tâches quotidiennes : par exemple ranger sa chambre ou dresser et débarrasser la table ; occasionnellement, il peut être demandé une participation plus active : courses, repas, vaisselle. Les lieux ont été déclarés conformes par la Commission de Sécurité.

➤ Les loisirs

La caractéristique de tous nos séjours est l'ouverture sur l'extérieur, par la pratique d'activités permettant de rencontrer les autres, touristes et habitants de la région (participation à la vie locale, utilisation des équipements culturels, sportifs et touristiques). Cette ouverture intégrative est facilitée par une vie en petits groupes. Suivant les intérêts et les affinités de chacun ; un planing d'activités est réalisé conjointement par les participants et les accompagnateurs **dans le respect du protocole sanitaire.**



➤ Les transports

Ils sont assurés depuis le lieu du départ et retour du séjour en minibus. Sur place, un véhicule reste en permanence au centre et assure les déplacements des vacanciers et de l'encadrement.

➤ Le sanitaire

Le suivi médical des séjours est assuré par des praticiens locaux (médecin, infirmière...) lors des visites régulières et/ou ponctuelles. Un(e) assistant(e) sanitaire est présent(e) en permanence dans le centre et participe à l'encadrement des séjours de plus de 15 vacanciers, ou accueillant des personnes dépendantes.

NB : Nous vous rappelons que nos séjours de vacances ne sont pas des établissements médico-sociaux.

➤ Séjours adultes autonomes

Un espace de liberté, un label de qualité...

Nous proposons, pour les adultes autonomes une formule "petit groupe" de 7 à 16 vacanciers encadrés par 2, 3 ou 4 personnes présentes pendant tout le séjour.

À partir du lieu de séjour, villa, gîte ou centre de vacances, l'équipe d'animation organise les journées en fonction des envies et besoins exprimés par les participants tout en tenant compte d'un panel d'activités possibles. Les vacanciers peuvent participer aux différentes tâches de la vie quotidienne : courses, repas, petit entretien. Un véhicule sur place assure les déplacements et les excursions pendant le séjour.





➤ Séjours adultes semi-autonomes & dépendants

Nous proposons pour les adolescents de plus de 15 ans et les adultes semi-autonomes une formule centre de vacances de 15 à 20 vacanciers encadrés par 5 à 8 personnes présentes pendant toute la durée du séjour.

Les tarifs sont majorés si la nature du handicap nécessite la présence permanente d'un animateur.

Nous avons apporté le plus grand soin à choisir des lieux d'hébergement conformes à nos conceptions des vacances pour accueillir dans des conditions confortables (chambres de 2 à 4 lits), des personnes moyennement autonomes.

Dans la mesure du possible, le panel d'activités proposées par les animateurs prend en compte les envies et le rythme de chacun. Les richesses touristiques, culturelles, géographiques et humaines sont privilégiées. L'équipe d'encadrement

favorise le confort de la vie quotidienne, matérielle et psychologique des personnes accueillies.

Les différentes tâches de la vie quotidienne sont effectuées par le personnel du centre : courses, repas, entretien des locaux. Un véhicule sur place permet les déplacements et les excursions.

➤ Séjours adultes dépendants

Un espace de liberté, un label de qualité...

Nous proposons des séjours spécialisés pour les personnes en situation de handicap (troubles ou handicaps associés) ou nécessitant une prise en charge importante, un accompagnement individualisé (un adulte par vacancier). Ces séjours privilégient l'intégration en fonction des capacités de chacun, dans un contexte de vacances ouvertes sur l'extérieur.

Projet : Accueil en pension complète. Prise en charge individualisée. L'équipe d'encadrement favorise le confort de la vie quotidienne, matérielle et psychologique des personnes accueillies. Programme de détente et d'activités : baignades, pataugeoire, jeux d'extérieur. Sorties du centre à la journée pour participation aux festivités locales ; pique-niques, promenades. Veillées et animations variées ; sorties, soirées anniversaires. Activités d'intérieur : décoration, chant, relaxation.

Un véhicule sur place permet les déplacements et excursions pendant le séjour.

Attention : La réussite de ces séjours dépend pour une large part de leur préparation concertée. Des rencontres sont vivement recommandées avec les parents, les tuteurs, les éducateurs lors du départ et des échanges téléphoniques en amont du séjour avec le responsable du séjour.

Les inscriptions seront closes au 05 mai 2023.

Nous rappelons que nos séjours ne sont pas des centres médico-sociaux et qu'ils sont organisés dans le respect du protocole sanitaire.

Les vacanciers devront être en possession de leur carte d'invalidité avec mention "tierce personne".

Cap Océan

Landes (40)

Au cœur d'un parc ombragé et fleuri de 4 hectares de pins et de chênes liège, à 400 mètres de l'Océan et du lac marin d'Hossegor le village vacances Cap Océan vous attends pour un séjour vivifiant dans le sud des Landes à Seignosse !

Accueil

12 Adultes autonomes.

Animation

4 personnes, 1 Directeur, 3 Animateurs.

Lieu de vie

Hébergement de plain pied de 2 à 4 personnes en chambres de 2. Restauration en salle ou sur la terrasse du restaurant du village-vacances. Repas à thème. Soirées dansantes, jeux traditionnels, et karaoké... Piscine, terrain de pétanque, tables de ping-pong, terrain de volleyball... Accueil en pension complète. <http://www.louisforestier.com/> Possibilité d'accueillir des couples.

Activités possibles

Côté mer: l'Océan atlantique, la côte sud des Landes réputée mondialement pour la pratique du surf. Le Lac Marin d'Hossegor tout proche permet la pratique de la voile. Côté vert: derrière les dunes de sable, la fraîcheur des marais et l'ombre des forêts de pins : balades en forêt, golf, équitation, tennis... Côté Pays Basque à 25 km... flâner dans les rues de Bayonne, se promener le long de la Corniche jusqu'au Rocher de la Vierge à Biarritz, découvrir le port de St Jean de Luz. St Jean Pied de Port, Espelette, Ainhoa... Côté Traditions Locales: courses landaises, corridas, pelote basque, marchés . **Séjour organisé dans le respect du protocole sanitaire.**

Transport

En TGV Paris Gare Montparnasse / Dax, Transfert minibus jusqu'au centre, Aller/Retour. 1 minibus et une voiture, en permanence sur le centre.

Dossiers d'inscription et de santé

À retourner en 2 exemplaires à :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email : vacances@apajh.asso.fr

Du 29/07 au 18/08/2023 (20 nuits)

3 145 € TTC

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.





Le Monténégro

Ce petit pays des Balkans ne manque pas d'atouts ! Tout le littoral monténégrain jouit d'un patrimoine architectural riche, jalonné de charmants villages fortifiés, sans oublier l'intérieur du pays, avec ses montagnes, canyons et mystiques monastères

Accueil

7 Adultes autonomes.

Animation

2 personnes, 1 Directeur, 1 Animateur.

Lieu de vie

Vous serez logés dans 3 hébergements différents (3 étapes).

Le logement sera de type gîtes, appartement, auberges de jeunesse. Alternance entre mer, ville et moyennes montagnes.

Activités possibles

Arrivée à Podgorica, la capitale. Découverte du pays, du nord au sud.

Visite du palais du prince Nicola, la route des 25 lacets qui offre des vues spectaculaires sur le fjord des bouches du Kotor, le lac de Skadar où nichent de nombreuses colonies d'oiseaux, visite d'un ancien repaire de pirates, découverte du parc national du Dormitor, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO... Les repas seront composés de pique-nique le midi dans des lieux prodigieux, repas élaborés par nos soins le soir ou restaurants typiques.

Ce périple promet des rencontres, du partage au sein du groupe et de mettre nos sens en éveil !

Séjour organisé dans le respect du protocole sanitaire.

Transport

En avion, aller et retour Paris/Podgorica. Minibus sur place.

Dossiers d'inscription et de santé

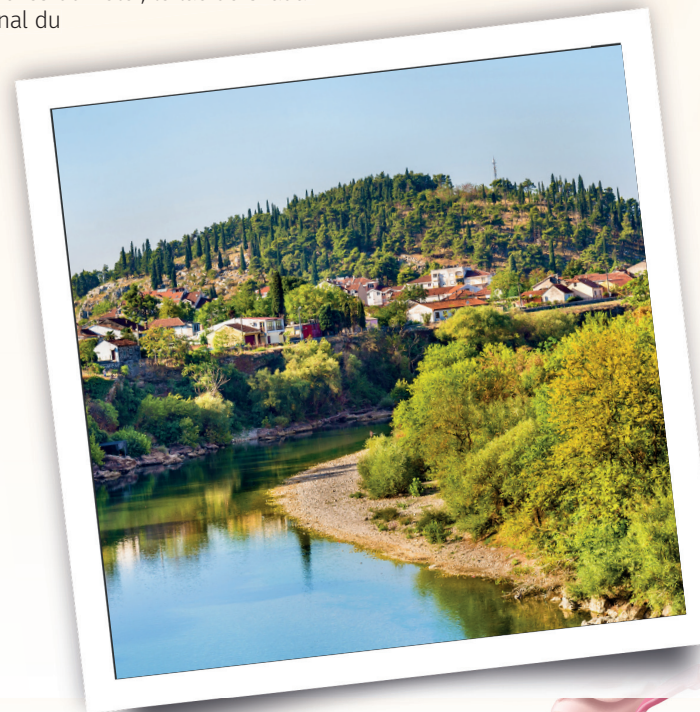
À retourner en 2 exemplaires à :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email : vacances@apajh.asso.fr

Du 02 au 22/08/2023 (20 nuits)

3 350 € TTC

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.



Les Sables d'Olonne - Le Porteau

Vendée (85)

Le centre du Porteau est situé sur la côte vendéenne à 7 km au sud de la station estivale renommée des Sables d'Olonne. Ce site privilégié du littoral jouit d'un microclimat exceptionnel.

Accueil

15 adultes autonomes et semi-autonomes.

Animation

7 personnes, 1 directeur, 6 animateurs.

Lieu de vie

Le centre est implanté dans un parc boisé de plus de 4 hectares, en bord de mer. Il peut accueillir 170 personnes réparties dans 4 pavillons. Chambres de 2 à 6 personnes. Accueil en pension complète.

Activités possibles

L'équipe d'animation organise les journées en fonction des envies et des besoins des vacanciers. Au programme : visites touristiques : la dune du Veillon, la côte rocheuse du Porteau, les Falaises de la mine, les grandes plages ; les Sables d'Olonne avec son port, l'Abbaye de Sainte Croix, le quartier piétonnier de l'île Penotte, le château St Clair, les musées du coquillage et de l'automobile de Vendée. Au centre, activités diverses, baignade à la piscine, musique, danses, déguisement, maquillage, jeux de sociétés, des soirées exceptionnelles, participation aux festivités et fêtes locales, etc... **Séjour organisé dans le respect des protocoles sanitaires.**

Transport

En Minibus Aller/retour, Paris /les Sables d'Olonne

Dossiers d'inscription et de santé

à retourner en 2 exemplaires à :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email : vacances@apajh.asso.fr.

Du 03 au 23/08/2022 (20 nuits)

4 165 € TTC

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.





Île grande

Côtes-d'Armor (22)

Avez-vous déjà rêvé vivre sur une île ?

Relié au continent par un petit pont de pierre; l'Île Grande, hameau de la commune de Pleumeur-Bodou vous plonge dans un univers sauvage situé au centre de la Côte de Granit Rose. Lannion est à 12 km.

Accueil

15 Vacanciers autonomes et semi-autonomes.

Animation

9 personnes : 1 Directeur, 7 Animateurs, 1 personnel technique.

Lieu de vie

Situé « les pieds dans l'eau », le centre d'hébergement de la base nautique vous accueille face à la plage. Hébergement en chambre de deux. Salle de restauration panoramique, salles d'activité et bloc sanitaire complètent l'équipement- Possibilité d'accueillir les couples.

Activités possibles

Les journées seront organisées en fonction des envies et du rythme de chacun. L'île constitue un lieu de visite incontournable : tour de l'île à pied, plages, port, allée-couverte, centre nautique, station ornithologique LPO, bourg aux maisons pittoresques, ateliers d'artistes et d'artisans, galeries d'art, etc.

Vous pourrez également partir à la découverte touristique, géographique et humaine de la région: Lannion, sa vieille ville, Guingamp, l'île de Bréhat, Roscoff, Morlaix et plus loin Brest avec son océarium, ses musées, les châteaux de Coat-Frec et de Tonquédec, les tumulus, le village Gaullois... Activités de détente, la pêche, les plages. Participation aux fêtes locales. Sur le centre, activités d'expression, manuelles et ludiques, peinture, chants, danses, veillées, musique sont au programme.

Séjour organisé dans le respect du protocole sanitaire.

Transport

En minibus aller/retour, Paris -l'île Grande. Minibus sur place.

Dossiers d'inscription et de santé

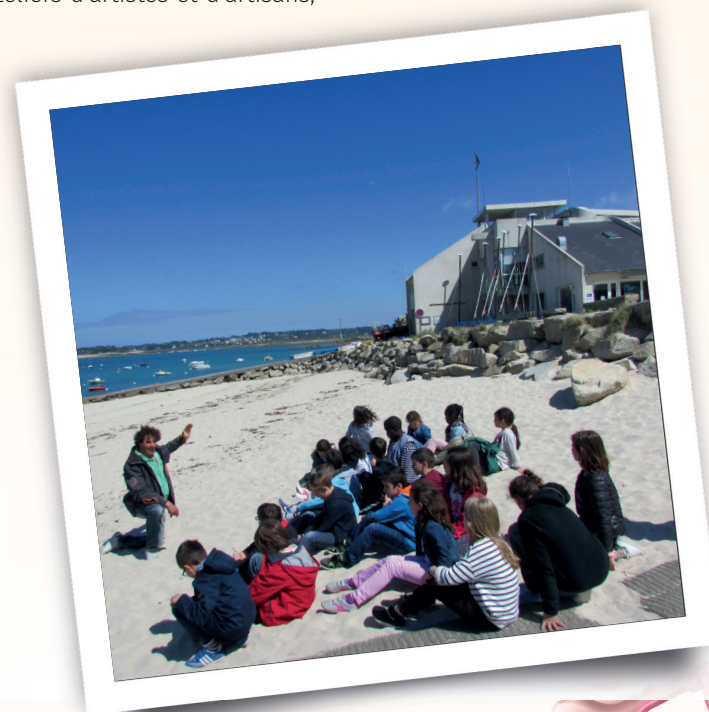
A retourner en 2 exemplaires à :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email : vacances@apajh.asso.fr

Du 04 au 24/08/2023 (20 nuits)

4 165 € TTC

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.



Les Landes

Morbihan (56)

Au sud ouest de Rennes, dans le triangle Ploermel, Guer et Malestroit, se trouve Monteneuf, petite ville où s'étend le domaine du centre « Les Landes ». Au cœur de ce pays se côtoient histoire et légende mais aussi loisirs, animations et gastronomie.

Accueil

10 adultes, semi-autonomes et dépendants et/ou en fauteuil (2).

Animation

1 Directeur, 1 Adjoint, 7 Animateurs.

Lieu de vie

Récemment centre de vacances confortable et spacieux, il est composé de plusieurs bâtiments. Le premier abrite la salle à manger avec un coin cheminée, la cuisine, les bureaux, les salles pour les activités. Le deuxième, sur 2 niveaux, est réservé à l'hébergement, en chambres de 2, 3 et 4 personnes avec sanitaire complet. Vaste terrain autour du centre avec pelouse, étang, bois et nombreux sentiers. www.centreleslandes.com

Activités possibles

Les journées sont organisées en fonction des envies et du rythme de chacun. Les possibilités de programme, découverte de la région : Josselin, Malestroit, Ploërmel et sa cité Ducale, La forêt de Brocéliande, Le circuit découverte Yves Rocher à la Gacilly, l'Insectarium de Lizio, La Ferme du Monde à Carentoir. Activités de détente, randonnées, pêche. Découverte de l'artisanat, de la faune, la flore et la population bretonne. Participation aux fêtes bretonnes locales. Sorties à thèmes. Activités manuelles et ludiques, veillées, danses, musique sont au programme. **Séjour organisé dans le respect du protocole sanitaire.**

Transport

En Minibus, aller/retour. Minibus sur place.

Dossiers d'inscription et de santé

à retourner en 2 exemplaires à :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email : vacances@apajh.asso.fr

Du 10 au 30/07/2023 (20 nuits) 4 980 € TTC

Du 10 au 23/07/2023 (13 nuits) 3 330 € TTC

Du 24 au 30/07/2023 (6 nuits) 1 670 € TTC

Du 7/08 au 27/08/2023 (20 nuits): 4 980 € TTC

Du 7/08 au 20/08/2023 (13 nuits): 3 330 € TTC

Du 21/08 au 27/08/2023 (6 nuits): 1 660 € TTC

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.



Bagard

Gard (30)

Aux portes des Cévennes, lieu incontournable pour qui souhaite pénétrer en profondeur l'âme et la culture du pays. L'homme a construit et entretenu les paysages, cultivé le châtaignier, travaillé la soie, développé les activités rurales et artisanales. Bagard est situé à mi-distance entre Anduze et Alès. Nîmes est à 40 km.

Accueil

20 Adultes : semi autonomes, dépendants dont 3 à mobilité réduite.

Animation

14 personnes, 1 Directeur, 1 adjoint, 12 Animateurs.

Lieu de vie

Parc arboré de 3 hectares (pelouse, espaces goudronnés, terrain de football, terrain de tennis, espace boisé). Lieu calme, bien exposé à la détente et au repos. Dans le centre un mini-golf. Hébergement dans 3 bâtiments agréables et confortables comprenant, des chambres de 1 à 3 lits, un bloc sanitaire, une salle à manger, une cuisine, un salon. Dans le centre une salle de spectacle.

Activités possibles

A partir du centre, promenades et tourisme aux environs du centre : la Bambouseraie, le train à vapeur des Cévennes, le musée des vallées, le musée du Désert, les grottes de Trabuc, le musée du Santon, Le musée de la Soie, la grotte de Dargilan, les grottes des Demoiselles, Nîmes, Anduze, Alès, Montpellier et pourquoi pas une journée au bord de la mer. Des journées à thèmes, des chants, de la musique, des danses, des déguisements, de la peinture, des jeux de sociétés, des soirées exceptionnelles...

Séjour organisé dans le respect du protocole sanitaire.

Transport

En TGV Paris Gare de Lyon/Nîmes, en minibus jusqu'au centre, Aller/Retour.

Dossiers d'inscription et de santé

à retourner en 2 exemplaires à :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email : vacances@apajh.asso.fr

Du 10 au 30/07/2023 (20 nuits) **4 980 € TTC**

Du 10 au 23/07/2023 (13 nuits) **3 330 € TTC**

Du 24 au 30/07/2023 (6 nuits) **1 670 € TTC**

Du 7/08 au 27/08/2023 (20 nuits) : **4 980 € TTC**

Du 7/08 au 20/08/2023 (13 nuits) : **3 330 € TTC**

Du 21/08 au 27/08/2023 (6 nuits) : **1 660 € TTC**

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.



Plemet : Multi-activité mer/campagne

Côtes d'Armor (22)

En centre Bretagne sur la RN 164 Rennes-Loudéac-Brest, à 50 km de la Manche au nord, de l'Atlantique au sud.

Accueil

15 adultes semi-autonomes, dont 4 à mobilité réduite.

Animation

13 personnes : 1 directeur, 1 adjoint,
9 animateurs, 1 cuisinier, 1 personnel technique.

Lieu de vie

Sur 2 hectares de verdure, la Hersonnière Centre entièrement rénové et composé de 2 bâtiments de plain pied, 19 chambres de 1 à 4 lits avec coin toilette, salle à manger, salles d'activités, cuisine. Possibilité d'accueillir les couples.

Activités possibles

Activités, visites, découvertes de la vallée du Ninian, le Vaublanc, anciennes forges, forêts de Loudéac, de Brocéliande, lac de Guerlédan. Musée des métiers, le Cap-Fréhel, Saint-Malo, Dinan, promenade en bateau. Baignade, pêche, jeux, équitation. Sorties diverses à la journée. Participation aux fêtes locales. Soirées à thème. **Séjour organisé dans le respect des protocoles sanitaires.**

Transport

En minibus, depuis Paris aller/retour.
Minibus sur place.

Dossiers d'inscription et de santé

à retourner en 2 exemplaires à :
Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine
Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email :
vacances@apajh.asso.fr

Du 04 au 24/08/2023 (20 nuits)

Semi-autonomes **4 165 € TTC** / Dépendants **4 985 € TTC**

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.





Saint Cyr

Vienne (86)

Au cœur du Poitou, à 15 Km de Poitiers.

Accueil

15 adultes semi-autonomes,
dont 5 à mobilité réduite.

Animation

13 personnes : 1 directeur, 1 adjoint,
10 animateurs, 1 personnel technique.

Lieu de vie

Résidence Saint Cyr en bordure du parc de loisirs du lac de Saint Cyr. Chambres de 2 à 4 lits, équipées de salle de bain et W.C. Restaurant, mini-bar, salle de jeux, salon de télévision, salles de réunion. Possibilité d'accueillir les couples.

Activités possibles

Activités, visites, découvertes possibles :

Le Futuroscope, le marais poitevin, Poitiers ses 2000 ans d'art et d'histoire ; la vallée des Singes, le Château des Aigles, l'Île aux serpents, grands jeux, des veillées, des soirées à thème, des chants, écouter de la musique. Participation aux fêtes locales. **Séjour organisé dans le respect des protocoles sanitaires.**

Transport

En minibus, Aller/retour Paris/St Cyr. Minibus sur place.

Dossiers d'inscription et de santé

à retourner en 2 exemplaires à :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email : vacances@apajh.asso.fr

Du 07 au 21/08/2023 (14 nuits)

Semi-autonomes 2 955 € TTC / Dépendants 3 500 € TTC

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.



Saint-Nazaire

Loire-Atlantique (44)

Dans le quartier les "Landettes", à 600 m de l'étang du Bois Joalland le centre est situé à 5 km de la plage balnéaire de Saint-Marc-sur-Mer, à 10 km de la Baule.

Accueil

15 adultes, 9 semi-autonomes, 6 dépendants et/ou en fauteuil (4).

Animation

14 personnes : 1 Directeur, 1 Adjoint, 1 personnel technique et 11 animateurs.

Lieu de vie

Le centre, entièrement rénové, est composé de trois pavillons reliés les uns aux autres. Chaque pavillon dispose d'une salle à manger aménagée, d'une salle de séjour, de 2 salles de bain, de 6 chambres dont trois individuelles, de deux à 2 lits et une à 3 lits. Possibilité d'accueillir les couples. **Séjour organisé dans le respect des protocoles sanitaires.**

Activités possibles

Séjour à dominante plein air et balnéaire : les plages de la Baule, de Pornichet, de Saint-Marc-sur-Mer, du Pouliguen, de Batz-sur-Mer, de la Turbale. Découverte de la région : les marais salants de Guérande, les marais de Brière ; les ports de Saint-Nazaire, du Croisic. Randonnées pédestres sur les sentiers côtiers. Observation des oiseaux. Promenade en bateau autour de la presqu'île du Croisic. Visites des Chantiers naval de Saint-Nazaire, de l'Océarium du Croisic, du musée du sel à Batz-sur-Mer. Baignade, pêche, jeux de plein air, possibilité de pratique de l'équitation. Sorties diverses à la journée. Participation aux fêtes locales. Soirées à thème. Activités manuelles, ludiques et d'expression, danses, chants, jeux de société, expression corporelle...

Transport

En minibus, aller/retour, Paris/Saint-Nazaire. Minibus sur place.

Dossiers d'inscription et de santé

A retourner en 2 exemplaires à :
Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email : vacances@apajh.asso.fr

Du 07 au 21/08/2023 (14 nuits)

Semi-autonomes 2 955 € TTC / Dépendants 3 500 € TTC

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.



Nantes

Loire Atlantique (44)

Métropole du grand Ouest, Nantes est la capitale géographique et historique de la région Pays de la Loire.

Accueil

10 adultes polyhandicapés dépendants à mobilité réduite.

Animation

13 personnes : 1 directeur, 1 adjoint,
10 animateurs, 1 personnel technique.

Lieu de vie

Hébergement confortable, au cœur d'une résidence de plain pied, chaque chambre adaptée équipée de sanitaires complets, belle salle à manger, une terrasse abritée, un coin salon.

Activités possibles

Activités, visites, découvertes possibles : Nantes, son port autonome, ses raffineries, ses moyens de communication. La vieille ville, la cathédrale Saint Pierre, le château des ducs de Bretagne, le musée Jules Verne, les machines de l'île. Pornic, Le Croisic. Participation aux fêtes locales ; activités d'expression, chants, danses, jeux. **Séjour organisé dans le respect des protocoles sanitaires.**

Transport

En minibus aller/retour.

Dossiers d'inscription et de santé

à retourner en 2 exemplaires à :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tél : 01 44 10 23 40. Adresse : Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29ème étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15. Email : vacances@apajh.asso.fr.

Du 04 au 13/08/2023 (9 nuits)

3 500 € TTC

Du 14 au 23/08/2023 (9 nuits)

3 500 € TTC

Fournir des « Piluliers Sécurisés 7 jours » pour la durée du séjour.





FÉDÉRATION APAJH SERVICE ACCOMPAGNEMENT-LOISIRS

Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 29^e étage - Boîte aux lettres n° 35 - 75755 Paris cedex 15

E-mail : vacances@apajh.asso.fr

Permanences téléphoniques de 10h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 01 44 10 23 40

Inscriptions possibles sur rendez-vous jusqu'au **05 mai 2023**.





Tous nos séjours sont organisés dans **le respect des protocoles sanitaires.**



Se laver
les mains
régulièrement

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



Tousser
ou éternuer
dans son coude



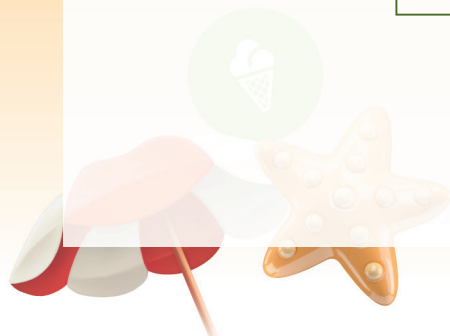
Utiliser
un mouchoir
à usage unique



Jeter
systématiquement
le mouchoir



Éviter le contact
avec les autres





➔ Recrutement Séjours Adaptés Eté 2023




QUI SOMMES-NOUS ?

- “Fédération APAJH”, est une association de loi 1901 qui s’engage par son action militante et gestionnaire à faire avancer la réflexion en faveur de la personne en situation de handicap. Elle entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure inclusion à toute forme de vie sociale.
- Notre service Accompagnement Loisirs organise des séjours adaptés en France pour les enfants, les adolescents et les adultes en situation de handicap mental.

LES POSTES A POURVOIR

- Recrutons des **Directeurs/trices** de Vacances Adaptées Organisées pour des séjours adultes Semi autonomes et Dépendants.
- Dates de début des séjours de juillet à août 2023.

LES MISSIONS

- Rattaché(e) au Responsable du Service Accompagnement Loisirs, vous êtes chargé(e) de l’élaboration, l’organisation ainsi que de la coordination des activités du séjour pour des vacanciers adultes, semi autonomes et dépendants
 - Vous assurez le recrutement et l’encadrement de vos équipes (5 à 15 personnes)
 - Vous rédigez le projet du séjour
 - Vous prenez en charge la gestion administrative et budgétaire
 - Vous coordonnez les activités et les sorties du séjour
 - Vous êtes le garant du respect de la législation et de la sécurité affective, physique et morale des vacanciers.
- 

PROFIL

- Expérience significative dans le secteur du handicap mental
- Connaissance du secteur du handicap mental
- Permis B
- BAFD souhaité
- Diplôme de secourisme (PSC1...) souhaité


LE TYPE DE CONTRAT

- Contrat d’Engagement Educatif (CEE)
- 48 à 62€ brut /jour selon grille indiciaire
- 10% congés payés

LES PLUS

- Week-end de formation sur Paris au mois de mai pris en charge et rémunéré)
- Préparation sur le centre avec l’équipe avant séjour (2 jours rémunérés)
- Frais de déplacements pour le lieu du séjour pris en charge (BlablaCar, Flixbus) pour l’ensemble de l’équipe
- Logés et nourris

CONTACT

- Katia BAUDIERES
 - 01 4410 23 76
 - k.baudieres@apajh.asso.fr
- 

➔ Conditions générales de vente

➔ MODALITÉS D'INSCRIPTION

➔ Dossiers d'inscription

Toute inscription doit obligatoirement être accompagnée du dossier d'inscription et du dossier médical en deux exemplaires figurant, en précisant bien le ou les séjours choisis, par ordre de préférence. Afin de garantir le meilleur déroulement possible des vacances de tous, l'APAJH étudie et oriente les demandes en fonction de la spécificité de chaque séjour, de la recherche d'homogénéité pour le groupe accueilli, et du niveau d'autonomie de chaque participant. La clôture des inscriptions est effectuée à concurrence des places disponibles jusqu'au 5 mai 2023. Passé ce délai, l'inscription n'est plus retenue. Tout dossier d'inscription incomplet sera retourné.

➔ Modalités de paiement

Pour être prise en compte, chaque inscription doit être accompagnée d'un chèque d'acompte d'un montant de 300 euros à l'ordre de l'APAJH, en indiquant au dos du chèque le nom du vacancier et le séjour choisi, sauf dans le cas d'une prise en charge financière totale par un organisme ou une administration. Dans ce dernier cas vous devez joindre obligatoirement le(s) justificatif(s) de cette prise en charge pour que la demande soit enregistrée. Indiquer dans la case prévue à cet effet, les coordonnées des personnes qui assurent le règlement. Dans le cas où l'APAJH ne pourrait satisfaire une demande d'inscription, l'acompte versé serait intégralement remboursé (Fédération APAJH - Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - BAL 35 - 75 755 PARIS Cedex 15).

L'inscription ne devient définitive qu'après acceptation et signature du contrat de vente, et dès lors que la totalité du prix du séjour, déduction faite de l'acompte versé lors de l'inscription, est réglée. Le règlement total du prix du séjour doit intervenir 30 jours avant la date d'ouverture du séjour, par chèque à l'ordre de l'organisateur, en rappelant le nom du vacancier et le séjour choisi ou par virement bancaire. Les documents de départ ne seront adressés qu'après réception du solde du séjour environ 10 jours avant le départ. Une fois le règlement total effectué,

la Fédération APAJH délivrera une facture au vacancier. La Fédération APAJH délivrera une facture au vacancier. Il est également possible de régler tout ou partie du prix du séjour par chèques vacances.

Les bons CAF ne peuvent en revanche pas être acceptés en règlement de l'acompte, les aides familiales aux vacances n'étant accordées qu'après la réalisation effective du séjour concerné.

➔ Adhésion

Seuls les adhérents de la Fédération APAJH, à jour de leur cotisation peuvent participer aux séjours de vacances organisés par l'association (loi de 1901). Le montant de la cotisation pour l'année 2023 s'élève à 36 euros, 26 euros pour les usagers des structures APAJH et les personnes ayant un enfant recensé au secteur handicap de la MGEN. Si le vacancier n'est pas à jour de cotisation, le montant est à verser par un chèque distinct au moment de l'inscription.

➔ PRIX - PRESTATIONS

Les prix indiqués sur chaque description de séjour sont nets, toutes taxes comprises et en euros. Ils comprennent, sauf exception (se reporter au descriptif du séjour) : les frais d'organisation, la pension complète (repas et hébergement), l'animation, l'entretien du linge, le transport* et l'assurance**. Ils ne comprennent pas : les dépenses à caractère personnel (argent de poche), les frais médicaux, pharmaceutiques, infirmiers ou d'hospitalisation éventuels ainsi que l'éventuelle location du matériel médical nécessaire à la prise en charge du vacancier. Ils ont été calculés au X. Ils pourront être soumis à des modifications.

Pour les dépenses ponctuelles effectuées personnellement par le vacancier, il est conseillé de prévoir un argent de poche. Il est géré soit par le vacancier, soit par les accompagnateurs ; dans ce cas, il est remis au responsable du séjour au jour du départ et distribué au fur et à mesure des besoins, sur simple demande. L'APAJH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des biens personnels, qui n'auraient pas été remis

à la garde du responsable de séjour.

* *Transport : Le transport s'entend du lieu de rassemblement du groupe vers le lieu de séjour, aller et retour (possibilités d'organisation d'accueil en gare ou en aéroport au lieu exact de rendez-vous indiqué dans la convocation. Se reporter au descriptif des séjours, ou nous consulter).*

** *Assurance : tout vacancier participant à un séjour est assuré de la date du départ à celle du retour ; les garanties couvrent la responsabilité civile à l'égard des tiers et l'assurance rapatriement, ainsi que les activités organisées dans le cadre du séjour. Elles ne couvrent pas le vol, la perte d'affaires personnelles d'objets de valeur, de l'argent de poche et les dégradations volontaires, garanties pour lesquelles il vous est conseillé de souscrire une assurance personnelle.*

➔ DÉSISTEMENT - ANNULATION

➔ Annulation du séjour par le vacancier

Tout désistement du fait du vacancier entraînera la retenue de frais administratifs (80€) et la perception de frais selon le barème suivant :

- **plus de 30 jours avant le départ : retenue du seul montant de l'acompte,**
- **entre 30 et 10 jours avant le départ : retenue de 50 % du montant total du séjour,**
- **entre 10 jours et la veille du départ : retenue de 90 % du montant total du séjour,**
- **le jour du départ : retenue du montant total du séjour,**
- **en cours de séjour : aucun remboursement ne sera consenti en cas d'interruption du séjour.**

Les annulations doivent être notifiées par écrit et adressées par lettre recommandée avec accusé de réception. Toutefois, un vacancier qui se désiste peut proposer une personne pour le remplacer, dans le cadre d'une cession de contrat. Tous les frais occasionnés par la cession du contrat seront mis à la charge

du cédant et du cessionnaire, engagés au paiement solidaire de ces frais.

Dans le cas d'une interruption volontaire par un participant, en cours de séjour, aucun remboursement ne sera accordé.

➔ Annulation - modification du séjour par la Fédération APAJH

L'APAJH est en droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance du nombre des participants. Ainsi, l'annulation pourra être notifiée au vacancier si le taux de réservation n'atteint pas au moins 80% du nombre de vacanciers indiqué dans la fiche se rapportant au séjour. Par ailleurs, dans ce cas précis, l'APAJH s'engage à informer le voyageur de l'annulation du séjour dans les délais suivants :

- **20 jours avant le début voyage si la durée du voyage excède 6 jours ;**
- **7 jours avant le début du voyage si la durée du voyage est comprise entre 2 et 6 jours ;**
- **48 heures avant le début du voyage si la durée du voyage est inférieure à 2 jours.**

Dans la majorité des cas, l'APAJH proposera en priorité un séjour de remplacement à un autre tarif, plutôt qu'une annulation. En cas de refus, les sommes versées sont intégralement remboursées.

L'APAJH se réserve le droit de modifier les dates, le lieu d'accueil, le moyen de transport, ou les activités proposées d'un séjour si les circonstances l'exigent, en proposant des prestations équivalentes.

L'APAJH se réserve le droit de rapatrier un vacancier en cas de comportement mettant en danger sa sécurité personnelle et/ou celle des autres vacanciers. Dans cette situation l'APAJH conservera les frais administratifs et remboursera le vacancier au prorata des journées de séjour restantes. Les frais engendrés par le rapatriement seront déduits des éventuelles sommes à rembourser.

➔ Conditions générales de vente

Lorsque le retour du vacancier est consécutif à un avis médical imposant le rapatriement, l'APAJH ne procédera à aucun remboursement.

De la même façon, lorsque les informations notamment médicales ou relatives à la santé du vacancier, transmises dans le dossier d'inscription s'avèrent incomplètes ou inexacts et que l'état de santé du vacancier s'avère finalement incompatible avec son maintien dans le séjour, aucun remboursement ne sera accordé.

L'adhésion à l'APAJH reste acquise dans tous les cas.

➔ Assurance-annulation

Il est conseillé à tout vacancier de souscrire auprès de nos services une assurance annulation personnelle, au moment de l'inscription, couvrant, pour cause de maladie grave, accident, décès, les frais et les pénalités d'annulation et, en cas de rapatriement, les prestations non utilisées (hors transport). Le remboursement s'effectue par chèque dans un délai de 2 mois. Le coût de l'assurance annulation est de 4 % du prix total du forfait, à régler par chèque à l'ordre de l'APAJH, en indiquant au dos du chèque le nom du vacancier. Le prix de l'assurance annulation reste acquis dans tous les cas. Sans assurance annulation, en cas de rapatriement, les prestations non utilisées restent acquises à l'association.

➔ SUIVI MÉDICAL - FRAIS MÉDICAUX

Il est impératif de fournir, la carte vitale et l'original de l'ordonnance médicale ainsi que les piluliers journaliers pour la durée du séjour, le jour du départ. Sur le lieu de séjour, tous les médicaments seront sous contrôle de nos équipes et rangés dans un endroit fermant à clef. En cas de besoin, nous avançons les frais médicaux. Les feuilles originales de maladie vous seront adressées contre remboursement.

Il est entendu que les séjours dispensés par l'APAJH sont des séjours de vacances adaptées organisées, qui ne permettent pas de recevoir des personnes nécessitant des

actes médicaux réguliers et un personnel médical permanent ou une structure médicalisée. Nous n'assurons pas le suivi médical ou paramédical sur les séjours de vacances. Nous vous transmettrons une fiche de liaison afin que vous preniez vous-même les rendez-vous médicaux. Nous continuons d'assurer la livraison de matériel médical sur le lieu du séjour si besoin. Nous ne prendrons pas en charge la location de matériel pour les séjours à l'étranger et pour tous les séjours ayant une étape à l'aller et / ou au retour. Les soins infirmiers ne seront pas possibles pour les séjours à l'étranger, pendant le convoi aller/retour et sur les hébergements étapes (nuit à l'hôtel).

Les parents ou tuteurs légaux s'engagent à rembourser les frais médicaux éventuellement engagés par l'APAJH en cas de maladie ou d'accident. Les feuilles de soins et justificatifs leur seront adressés afin qu'ils en obtiennent le remboursement auprès de leur organisme de sécurité sociale.

➔ Pass sanitaire

Il est demandé à chaque vacancier d'arriver avec un pass sanitaire de moins de 72h. Celui-ci est nécessaire pour accéder à la structure d'accueil. Pour les activités, les équipes adapteront le planning en fonction des personnes qui disposent d'un pass sanitaire.

➔ DONNÉES PERSONNELLES

Vous autorisez la Fédération APAJH à collecter et traiter les données personnelles indispensables pour votre inscription. Les données collectées sont destinées à l'usage exclusif la Fédération APAJH. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en nous contactant à l'adresse suivante : Fédération APAJH - Tour

Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - BAL 35 - 75 755 PARIS Cedex 15.

➔ DROITS ESSENTIELS PRÉVUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPOSÉE DANS LE CODE DU TOURISME

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants

de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

L'APAJH a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'UNAT Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air 8 Rue César Franck - 75015 Paris) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'APAJH.

** Transport : Le transport s'entend du lieu de rassemblement du groupe vers le lieu de séjour, aller et retour (possibilités d'organisation d'accueil en gare ou en aéroport au lieu exact de rendez-vous indiqué dans la convocation. Se reporter au descriptif des séjours, ou nous consulter).*

*** Assurance : tout vacancier participant à un séjour est assuré de la date du départ à celle du retour ; les garanties couvrent la responsabilité civile à l'égard des tiers et l'assurance rapatriement, ainsi que les activités organisées dans le cadre du séjour. Elles ne couvrent pas le vol, la perte d'affaires personnelles d'objets de valeur, de l'argent de poche et les dégradations volontaires, garanties pour lesquelles il vous est conseillé de souscrire une assurance personnelle.*



